



# COMMUNE DE LANNEDERN

## CONSEIL MUNICIPAL MARDI 15 JANVIER 2019 SALLE DU CONSEIL

L'an deux mil dix-neuf, quinze janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de LANNÉDERN, légalement convoqué le dix janvier 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Georges POULIQUEN, Maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Madame Marie-Claire CARIOU, absente excusée qui donne pouvoir à M. Le Maire
- Madame Sabrina FAVENNEC, absente excusée
- Monsieur Franck LEOSTIC, absent excusé
- Monsieur Pascal PUSNEL, absent excusé

M..... est nommé secrétaire de séance.

### **1-DELIBERATION N°2019-001 TARIFS COMMUNAUX 2019**

Le Maire propose de revoir les tarifs communaux de la cantine scolaire, la garderie périscolaire, la salle polyvalente, la halle, les concessions du cimetière et le prix du délaissé communal.

M. Le Maire propose une augmentation de 1.5% (1.015)

#### **TARIFS DE LA CANTINE :**

forfaits	Pour mémoire en 2018 (en €)	Tarifs 2019 (en €)
1er et 2ème enfant	2,30	2,33
3ème enfant	1,75	1,78
enseignant et autre adulte	5,45	5,53

### TARIFS DE LA GARDERIE :

forfaits		Pour mémoire en 2018 (en€)	Tarifs en 2019 (en €)
matinée ou soirée	1 <sup>er</sup> enfant	1,80	1,83
	2 <sup>ème</sup> enfant	1,25	1,27
	3 <sup>ème</sup> enfant	0,90	0,91
journée	1 <sup>er</sup> enfant	2,90	2,94
	2 <sup>ème</sup> enfant	2,35	2,38
	3 <sup>ème</sup> enfant	2,05	2,08

### TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

DEMANDEURS	ACTIVITE	Pour mémoire	Tarifs en 2019
		2018 (en €)	(en €)
associations locales	—	gratuit	gratuit
associations extérieures	activité rémunératrice	112,60	114,29
	activité non rémunératrice	37,60	38,16
particuliers de la commune	café	42,80	43,44
	repas (toute la journée)	102,00	103,53
	apéritif du midi	32,45	32,94
	apéritif du soir	59,20	60,09
	location pour 2 jours	155,55	157,88
particuliers hors commune	café	59,25	60,14
	repas (toute la journée)	134,00	136,01
	apéritif du midi	53,60	54,40

### TARIFS DE LOCATION DE LA HALLE

DEMANDEURS	ACTIVITE A LA JOURNEE	Tarifs 2018	Tarifs 2019
		(en €)	(en €)
associations locales	—	gratuit	gratuit
associations extérieures	activité rémunératrice	33,00	33,50
	activité non rémunératrice	17,00	17,25

particuliers de la commune	activité rémunératrice	32,45	32,94
	activité non rémunératrice	16,50	16,75
particuliers hors commune	activité rémunératrice	53,60	54,40
	activité non rémunératrice	26,80	27,20

(\*) au mètre linéaire avec facturation semestrielle

### **TARIFS DES CONCESSIONS DE TERRAINS AU CIMETIERE COMMUNAL**

—	DURÉE	Pour mémoire en 2018	Forfaits en 2019
		( en € / m <sup>2</sup> )	( en € / m <sup>2</sup> )
concession	15 ans	32,80	33,29
	30 ans	64,65	65,62
colombarium	10 ans	180,30	183,00

(\*) taxe d'ouverture de 20 € comprise

### **TARIF DU DÉLAISSÉ COMMUNAL**

Le prix du délaissé communal	pour mémoire en 2018	2019
	1,09 € le mètre carré	1,11

### **Objet de la délibération :**

- Approuver les tarifs communaux fixés ci-dessus

#### **Vote**

Pour	abstention	contre
8	0	0

*Après mise aux voix la présente délibération est approuvée à l'unanimité*

## **2-DELIBERATION N°2019-002 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019**

M. Le Maire rappelle que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2018 : 756 151 € (Opérations réelles hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 189 037 €, soit 25% de 756 151 €.

**Objet de la délibération :**

- Autoriser M. Le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2019

<b>Vote</b>		
Pour	abstention	contre
8	0	0

*Après mise aux voix la présente délibération est approuvée à l'unanimité*

**3-DELIBERATION N°2019-003 PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil le projet d'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) par la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, maître d'ouvrage de la base VTT « Menez-Hom Vallée de l'Aulne, des 5 nouveaux parcours VTT permanents répertoriés en annexe, dont l'un concerne le territoire de la commune.

**Objet de la délibération :** après avoir pris connaissance du projet

- Donner un avis favorable à l'inscription au PDIPR de l'itinéraire répertorié en annexe ;
- Autoriser le passage des randonneurs VTT et pédestre sur les propriétés privées et publiques communales selon le tracé présenté en annexe ;
- Autoriser la Communauté de Communes à entretenir et baliser l'itinéraire conformément au cahier technique « balisage et signalétique de randonnée » du Département et à en assurer la promotion touristique ;
- S'engager à conserver les chemins et sentiers communaux en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ;
- S'engager à informer le Département de toute fermeture provisoire des itinéraires, en transmettant une copie des arrêtés municipaux ;
- Autoriser M. Le Maire à signer toute convention et tout document en lien avec la présente délibération.

<b>Vote</b>		
Pour	abstention	contre
8	0	0

*Après mise aux voix la présente délibération est approuvée à l'unanimité*

## **4-TRAVAUX SALLE POLYVALENTE ET RD14**

Les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR et FSIL 2019 ont bien été réceptionnés par la Préfecture fin décembre. La réponse parviendra courant du mois de mars.

## **5-PROJET DE CREATION D'UN JARDIN DU SOUVENIR**

M. Le Maire souhaite soumettre à l'ensemble des élus le projet de création d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal.

Il se situera dès l'entrée du cimetière du haut sur la gauche pour une superficie de 2m<sup>2</sup>.

Les jardins du souvenir il y en a 2 sortes ; anonymes ou avec plaquette rappelant le nom du défunt.

Chaque famille mettra en place une plaquette (dimensions à respecter). Un tarif sera à proposer et un registre sera tenu en mairie.

Une délibération sera proposée ultérieurement.

## **6-LOGEMENT COMMUNAL AU 4 RUE DE L'EGLISE**

Le précédent locataire a quitté les lieux fin septembre 2018. Un nouveau locataire, une dame seule, occupe le logement depuis le 1<sup>er</sup> décembre.

## **7-TRAVAUX A L'ÉCOLE**

Les travaux de démolition et de désamiantage sont achevés. Quelques plus-values qui s'ajoutent à un montant déjà très contraint.

La cuisine, après deux mois d'inoccupation, a été remise en fonctionnement le lundi 14 janvier après le réaménagement effectué par les employés communaux.

## **8-ASSURANCES COMMUNALES**

Suite à une renégociation des contrats d'assurance auprès de Groupama relative aux bâtiments communaux, la cotisation qui devait être de 4 500 € en 2019 s'élèvera à 3 892 €.

## **9-QUESTIONS DIVERSES**

\_ Distribution colis des aînés en EHPAD: à prévoir avant mi-février

\_ Le Relais est fermé depuis le 01/01/2019. Mis en liquidation par le tribunal de commerce le 11 Janvier 2019. Un projet de réouverture dans les meilleurs délais avec une proposition de gérance (crédit-bail, location, achat, autres ..... ) selon le montant qui est fonction du reste à charge comptable de la CCPCP.

\_ Lors des manifestations organisées par la municipalité les élus ont pour responsabilité de s'investir dans la préparation et le nettoyage en fin de cérémonie.

\_ Obligation de mise en place d'un défibrillateur (à prévoir)

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h25*